

Domaine : **Ressources humaines**

Rubrique : **Actualité - Fonctions Publiques - Emploi - Mobilité**

Le gouvernement veut « accélérer la RGPP » (Éric Woerth)

« Nous allons accélérer la RGPP (Révision générale des politiques publiques) », déclare Éric Woerth lors de la séance inaugurale des deuxièmes rencontres de la modernisation de l'État organisées à Paris, lundi 6 juillet 2009. Le ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, confirme également la décision du gouvernement de « continuer à réduire les effectifs » car la fonction publique « est trop nombreuse ». Pour y parvenir, les administrations doivent poursuivre leur réforme pour « trouver des gains de productivité ».

La nouvelle phase de RGPP doit courir jusqu'en 2013 (AEF n°[116429](#)). Jusqu'à cette date, le gouvernement compte maintenir le respect de la règle visant à ne pas remplacer un agent sur deux partant à la retraite. « Nous allons aussi nous intéresser aux dépenses d'intervention. C'est probablement là que la RGPP n'a pas été suffisamment efficace », constate le ministre. Autre objectif « réduire la paperasse pour que les gestionnaires RH s'occupent des hommes et non du papier ». D'ici la rentrée, Éric Woerth envisage par ailleurs d'annoncer « de nouvelles réductions de corps ». À terme, l'ambition du gouvernement est d'instaurer « une fonction publique de métiers et non une fonction publique de corps ».

« RÉORIENTATION PROFESSIONNELLE »

Le ministre insiste sur « la nécessité d'accroître la mobilité » des agents. Il dit ne pas comprendre les critiques, en particulier des syndicats, concernant la future situation de « réorientation professionnelle ». La création de cette nouvelle position d'activité est prévue par le projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique qui doit être définitivement adopté par le Parlement dans les prochains jours (AEF n°[116852](#)). Ce dispositif concernera les agents dont le poste est supprimé dans le cadre des restructurations de service entraînées par la RGPP. Leur administration d'origine sera chargée de leur proposer un nouveau poste correspondant à leur grade. Dans le cas de trois refus successifs, l'agent sera placé d'office en disponibilité et perdra sa rémunération.

« Mettre en disponibilité ce n'est pas licencier », précise Éric Woerth. « Si vous refusez trois postes, c'est qu'il y a un problème, c'est que vous n'avez pas envie de travailler », ajoute-t-il en affirmant que « la loi est plus dure aujourd'hui car un seul refus peut entraîner un licenciement ». Cette disposition est cependant peu appliquée. Une vingtaine de licenciements ont été constatés l'année dernière dans la fonction publique de l'État qui emploie environ la moitié des agents publics, soit près de 2,5 millions de personnes.

POUVOIR D'ACHAT

Le ministre considère que les réformes engagées par le gouvernement donne lieu à « beaucoup de caricature » : « On nous reproche de vouloir abandonner le statut [de la fonction publique], de s'inspirer des règles du privé et des pires évidemment. [...] Il ne peut y avoir de réforme de l'État sans réforme de la fonction publique. Nous [sommes] respectueux du statut mais pas du statu quo. »

En outre, Éric Woerth estime qu'il n'y a « pas de problème aujourd'hui de salaire et d'évolution du traitement dans la fonction publique » car les agents percevront « en moyenne 3 % de pouvoir d'achat en plus cette année. En revanche, des salaires sont trop bas et il existe pour certains un plafonnement en fin de carrière » (AEF n°[116334](#)). Il rappelle que le gouvernement veut ouvrir « la possibilité d'installer demain un régime de paiement au mérite individuel et collectif à côté du traitement indiciaire déconnecté de l'inflation. [...] Il y aura à l'avenir des fonctionnaires qui seront mieux payés [...] car ils travailleront mieux que d'autres. »



Contact : Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, Eva Quickert-Menzel, communication, 01 53 18 42 96, sec-presse-budget@cabinets.finances.gouv.fr, www.fonction-publique.gouv.fr

Cette dépêche fait partie du dossier d'actualité suivant :

- [Réforme de la fonction publique](#)

Vous y retrouverez l'ensemble des dépêches sur le sujet.

Lire aussi dans les dépêches :

- [Suppressions de postes dans la fonction publique : le gouvernement prolonge jusqu'en 2013 la règle du « un sur deux » \(RGPP\)](#)
AEF du 27 juin 2009, n° 116429
- [Directe, cohésion sociale, mobilité des fonctionnaires : deuxième bilan de la RGPP](#)
AEF du 13 mai 2009, n° 113936